

Soutien aux actions de Promotion de l'Innovation en Région

REGION NORMANDIE

Présentation du dispositif

Le soutien aux actions de promotion de l'innovation a pour but d'encourager les actions de promotion du potentiel d'innovation en Normandie.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

Entreprises éligibles

Ce dispositif vise tout organisme privé juridiquement constitué.

Pour quel projet ?

Dépenses concernées

Les dépenses éligibles au dispositif sont les coûts marginaux liés à la mise en oeuvre des actions de promotion dont notamment :

- les coûts salariaux,
- les prestations,
- les frais de déplacement.

Quelles sont les particularités ?

Entreprises inéligibles

Ne sont pas éligibles à ce dispositif :

- les coûts salariaux de personnels permanents des établissements publics,
- les dépenses d'équipements.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Subvention dont le montant sera défini en fonction du projet. L'aide peut être accordée en cofinancement :

- d'une demande de subvention FEDER,

- d'une subvention de l'État,
- d'une subvention d'une autre collectivité.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié.

Organisme

REGION NORMANDIE

- **Site de Caen**
Place Reine Mathilde
CS 50523
14035 CAEN Cedex 1